



comité d'histoire
et association pour l'étude de l'histoire
de la sécurité sociale

Le Président du CHSS et la Présidente de l'AEHSS

Paris, le 31 janvier 2023

Monsieur Franck Von Lennep
Directeur de la Sécurité sociale
Ministère de la Santé et de la Prévention
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

OBJET : Alerte sur la conservation de l'information à long terme à la Sécurité sociale et demande d'inscription dans les COG en cours de négociation des caisses nationales (à l'instar de la COG de l'UCANSS).

Monsieur de Directeur,

Lors de l'assemblée générale de l'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, le 30 novembre dernier, la question de la disponibilité de documents, notamment les documents dématérialisés produits au cours des 30 dernières années concernant la Sécurité sociale sur lesquels pourront travailler les chercheurs à la fin de notre siècle s'est posée avec acuité. Les participants, membres de l'Association et du Comité d'histoire de la Sécurité sociale, alertent sur la situation de disparités décrite dans la note ci-joint et font la déclaration suivante :

Attachés à la conservation sur le long terme des informations utiles dans l'avenir aux chercheurs, quel qu'en soit le support, papier ou numérique, l'AEHSS et le CHSS demandent à ce que chaque organisme de Sécurité sociale :

- désigne une personne qualifiée responsable de la conservation de toute l'information,
- définisse sa politique d'archivage, c'est à dire le cycle de vie de tous les types d'information qu'il produit directement ou, dans le cas des têtes de réseaux, par l'intermédiaire des chaînes de production qu'il gère,
- s'assure de la bonne mise en œuvre de ce cycle de vie, en liaison avec les archives nationales ou départementales, notamment pour les autorisations de destruction et les versements finaux.

L'inscription de ces obligations dans les COG et CPG les rendrait plus efficaces.

.../...



Ministère des solidarités et de la santé

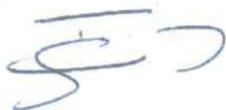
Par ailleurs, l'AEHSS et le CHSS attirent l'attention des caisses nationales, qui préparent des dispositifs d'archivage électronique dans des logiques différentes, à la fois sur leur rôle d'encadrement et d'appui par rapport à leur réseau en la matière et sur la nécessaire réflexion à mener sur la conservation à plus long terme de leur toute leur production, notamment sous la forme de bases de données.

L'investissement, principalement humain et matériel, mais aussi financier, qu'implique la mise en place du dispositif de conservation dématérialisée, doit à terme, s'il a été correctement conçu, entraîner des gains appréciables au niveau du stockage de l'information, sur support papier ou dématérialisé.

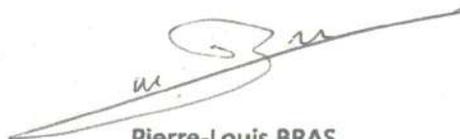
L'UCANSS, chargée dans sa COG d'élaborer un état des lieux et un plan d'action sur cette question, a commencé à accompagner l'évolution vers un archivage dématérialisé. Elle travaille déjà en coopération avec la mission archives du Comité d'histoire pour contribuer à la circulation de l'information, susciter des débats sur les questions posées et proposer de bonnes pratiques à travers des documents types.

Nous restons à votre disposition pour avancer sur ce point, nous espérons avoir réussi à vous faire partager notre vision et notre préoccupation de long terme pour agir dès maintenant sur la conservation de l'information à la Sécurité sociale.

Nous vous prions, Monsieur de Directeur, de croire à l'assurance de notre considération distinguées.



Isabelle SANCERNI
Présidente de l'AEHSS



Pierre-Louis BRAS
Président du CHSS